

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 26 BIS

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un renvoi inutile à un décret.